

Aide communale aux entreprises

Calcul de la perte de chiffre d'affaires et détermination des charges d'exploitation 2020

Compléter les cases en jaune uniquement

Pour une demande d'aide couvrant la période du 01.04.2020 au 31.03.2021 remplir la feuille **2020-2021**

Données du demandeur	
Raison sociale	

Calcul du chiffre d'affaires 2018, 2019, 2020 et pertes de chiffre d'affaires

Si l'activité à débuté avant le 01.01.2018	
Chiffre d'affaires 2018	
Chiffre d'affaires 2019	
Chiffre d'affaires annuel moyen de référence	0

Si l'activité à débuté après le 01.01.2018	
Date de début de l'activité	
Nombre de jours jusqu'au 29.02.2020	
Chiffre d'affaires hors TVA entre le début de l'activité et le 29.02.2020	
Chiffre d'affaires annuel moyen de référence	

Eligibilité / taux de couverture		
CA moyen de référence	0	
Chiffre d'affaires du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020		
Perte de chiffre d'affaires	#DIV/0!	Non éligible pour l'aide communale, revenus moyens inférieurs à CHF 20'000

Charges d'exploitation éligibles au titre de la directive municipale			Q1 2020	Q2 2020	Q3 2020	Q4 2020	TOTAL
Charges forfaitaires OU effectives	Taux		-	-	-	-	-
Charges de personnel selon formulaire de calcul des charges de personnel							-
Loyers hors charges ou fermages							-
Autres charges d'exploitation							-
Intérêts sur prêts bancaires ou fournisseurs							-
Total à couvrir							-
Taux de couverture							#DIV/0!
Montant brut théorique							#DIV/0!
Montant maximal brut d'aide à fond perdu (20% du CA de référence, maximum 15'000)							#DIV/0!
./ Aides cantonales - fédérales reçues							
Solde net théorique							#DIV/0!